Objet : dossier 10009844/MER.sde Beaumont, le 06/03/2023

L’Administration communale fait savoir que dans le cadre de la demande de permis d’environnement de la Fédération Promo Cross National Amateurs concernant l’autorisation de pouvoir organiser une épreuve de motocross pour jeunes amateurs les 22 et 23 juillet 2023 de 08h00 à 19h30, le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d’incidences sur l’environnement n’est pas nécessaire.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Service Environnement Grand’ Place, 11 à Beaumont (Delphine Duchateau – [delphine.duchateau@beaumont.be](mailto:delphine.duchateau@beaumont.be) – 071/654.290).